

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 novembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD
CANADIEN

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter les 1^{er} et 2^e rapports du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

[Traduction]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

M. J.-J. Blais (Nipissing): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE LA NOTE REMISE AU GOUVERNEMENT DES É.-U. AU
SUJET DU CONTINGENTEMENT DES VIANDES BOVINES ET
PORCINES

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à titre de secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le texte d'une note émise et envoyée hier, le 19 novembre, par le gouvernement du Canada au gouvernement des États-Unis. Le sujet de la note est la proclamation, faite le 16 novembre par le président des États-Unis, d'une restriction quantitative temporaire des importations aux États-Unis de bétail bovin et porc sur pied, de viande bovine et porcine.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-6, tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé, qu'il la prie d'approuver.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

LE FESTIVAL «FROLIC ACADIEN»—L'INCIDENT DE
MEMRAMCOOK EN 1974

Question n° 26—**M. Cossitt:**

1. Quel est le montant exact de la subvention gouvernementale accordée durant chacune des trois dernières années au festival connu sous le nom de «Frolic acadien»?

2. a) Le ministre responsable est-il au courant de l'incident qui s'est produit le 27 juillet 1974 à Memramcook (Nouveau-Brunswick) où un drapeau britannique a été brûlé devant l'estrade, b) sait-il que, pendant que le drapeau brûlait, quelqu'un a tenu sur l'estrade des propos malveillants envers Sa Majesté la reine?

3. a) Le ministre responsable sait-il que le ministre des services sociaux de la province du Nouveau-Brunswick, Brenda Robertson, a fait une déclaration demandant la tenue d'une enquête sur cet incident, b) a-t-il demandé une enquête à ce sujet et, dans l'affirmative, à quelle date, quand sera-t-elle terminée et quel est l'état actuel de la question?

4. Le gouvernement a-t-il pour politique de subventionner des organisations qui brûlent le drapeau britannique et tiennent des propos malveillants envers Sa Majesté la reine?

5. Le gouvernement accordera-t-il d'autres subventions à ce festival?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. 1972, Néant; 1973, \$10,000; 1974, \$6,000.

2. a) Oui; b) Non.

3. a) Oui; b) Non. L'enquête demandée par le ministre des services sociaux du Nouveau-Brunswick a pu démontrer que l'incident n'avait aucunement été prévu dans les activités du festival, qu'il a été le fait d'un petit groupe de jeunes reliés en aucune façon à l'organisation du festival, et qu'il s'est déroulé à une heure où il ne restait presque plus personne sur les lieux du festival, soit 4:00 du matin.

4. Non.

5. Les prochaines demandes de subvention seront étudiées à la lumière des critères des programmes gouvernementaux qui les recevront, et on y répondra en conséquence.

L'INCIDENT DE MEMRAMCOOK—LA MISE EN FEU DU DRAPEAU
BRITANNIQUE

Question n° 36—**M. Schumacher:**

1. Le gouvernement a-t-il demandé l'institution d'une enquête à la suite de l'incident survenu le 27 juillet 1974 à Memramcook (N.-B.) où l'on a brûlé le drapeau britannique et, a) dans l'affirmative, quels ont été la nature et les résultats de cette enquête, b) dans la négative, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

2. A la suite de cet incident a-t-on a) porté des accusations, b) intenté un procès, c) imposé une amende, d) incarcéré un individu ou un groupe et, dans l'affirmative, combien d'individus et dans quelle mesure, dans la négative, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?